

## Description

La conservatrice ou le conservateur des monuments historiques préservent, entretiennent et étudient des monuments, sites et biens culturels de toutes époques tels que châteaux, sites archéologiques, jardins, maisons typiques, fontaines, décors intérieurs ou extérieurs, etc. Elles et ils supervisent le repérage des objets à protéger ainsi que les procédures de classement, définissent les mesures de protection adéquates.

Leurs principales activités consistent à:

### Recensement

- organiser le repérage et l'étude des monuments, sites bâtis et biens culturels en collaboration avec les autorités concernées
- coordonner la procédure de recensement: vérifier l'état de conservation des immeubles repérés lors de visites sur le terrain, rechercher des informations historiques, évaluer et classer les objets selon leurs caractéristiques et leur degré d'importance, etc.
- gérer les données et la documentation (photos, archives, plans, etc.) des recensements patrimoniaux
- tenir à jour l'inventaire des monuments historiques protégés et des biens culturels

### Protection

- identifier et étudier toute répercussion potentielle sur les monuments classés ou les sites protégés de l'aménagement du territoire, de la politique énergétique en matière de construction, etc.
- examiner la faisabilité des projets de construction ou de transformation en collaboration avec les architectes, les urbanistes-aménagistes et la police des constructions; veiller à leur compatibilité avec la législation et les règles déontologiques en matière de protection du patrimoine
- définir les conditions d'intervention nécessaires afin de ne pas porter atteinte aux caractéristiques de l'objet et élaborer des programmes de conservation-restauration
- constituer une documentation technique et scientifique liée à la préservation des monuments historiques
- gérer les budgets, en particulier les subventions cantonales et fédérales pour la conservation et la protection de biens culturels

### Conseil et mise en valeur

- suivre et contrôler, sur le plan technique et administratif, les travaux de construction et de transformation, les opérations de restauration autorisés, ainsi que les projets déposés auprès des services cantonaux et communaux des affaires culturelles ou de l'aménagement du territoire
- fournir une expertise aux maîtres d'ouvrages, architectes et artisans sur les chantiers concernant des questions particulières, par exemple dans le domaine des matériaux et des techniques anciennes
- contribuer à la sensibilisation du public aux objectifs et aux enjeux de la conservation du patrimoine, notamment au moyen de publications scientifiques et de manifestations (colloques, portes ouvertes, etc.)

## Formation

Il n'existe pas de formation spécifique de conservatrice ou de conservateur des monuments historiques. Un titre HES ou universitaire en architecture, archéologie, histoire ou histoire de l'art constitue de bonnes bases pour occuper cette fonction, mais n'offrent en aucun cas une garantie d'engagement.

Il est possible d'acquérir des connaissances plus spécifiques au domaine de la conservation des monuments dans le cadre de diverses formations et formations postgrades (par exemple un doctorat ou un Master of Advanced Studies). Parmi ces formations, il existe notamment:

- Master en conservation-restauration, 2 ans à plein temps, HE-Arc de Neuchâtel ou à la HES de Mendrisio (TI)
- Master en histoire de l'art, orientation conservation et gestion des monuments, 2 ans, Université de Berne
- Master of Advanced Studies (MAS) en conservation du patrimoine et muséologie, 10 mois à temps partiel, Université de Genève

Pour plus de détails,

consulter [orientation.ch/conservation](https://orientation.ch/conservation) et [orientation.ch/postgrades](https://orientation.ch/postgrades).

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Curiosité intellectuelle
- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse
- Sens critique
- Aptitude à travailler en équipe
- Aptitude à négocier
- Facilité de rédaction
- Disposition à de fréquents déplacements

## Perspectives professionnelles

En Suisse, les conservatrices ou conservateurs des monuments historiques travaillent dans les services cantonaux et communaux, au sein des départements de la culture ou des services d'aménagement du territoire. Les postes sont plutôt rares. Ces professionnels doivent continuellement mettre leurs connaissances à jour. Des compétences managériales et négociation sont également souvent requises pour l'exercice de cette profession, de même que des connaissances en administration publique

### Perfectionnement

Les conservatrices et conservateurs de monuments historiques peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue sur les acquis dans le domaine de la conservation (matériaux, nouvelles technologies, droit des biens culturels, etc.) dispensés par l'Office fédéral de la culture (OFC), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS Suisse)
- colloques et congrès permettant l'échange de savoirs et le réseautage, cours et formations certifiantes
- Diploma of Advanced Studies en Management de la communication
- Certificate of Advanced Studies (CAS) de Capmanager: formation continue pour les cadres du secteur public, Droit, technologies et administration publique
- etc.

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/perfectionnement](http://orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Archéologue UNI/Archéologue UNI
- Artisan en conservation du patrimoine culturel bâti BF/Artisane en conservation du patrimoine culturel bâti BF
- Conservateur de musée UNI/Conservatrice de musée UNI
- Conservateur-restaurateur HES/Conservatrice-restauratrice HES
- Historien de l'art UNI/Historienne de l'art UNI
- Historien UNI/Historienne UNI

## Adresses

Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE)  
Kramgasse 61  
3011 Berne  
Tél.: +41 31 336 71 11  
<https://www.nike-kultur.ch>

ICOMOS Suisse  
Conseil international des monuments et des sites  
Secrétariat  
3000 Berne  
Tél.: +41 31 508 10 15  
<https://www.icomos.ch/fr/>

Office fédéral de la culture (OFC)  
Hallwylstrasse 15  
3003 Berne  
Tél.: +41 58 462 92 66  
<https://www.bak.admin.ch>